

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
COMMUNE DE CABRIES



Délibération n° 2025 / 036

**Séance ordinaire du 08 juillet 2025
18h00 à l'auditorium Pierre MALBOSC**

Date de convocation : 2 juillet 2025

Président de séance : Mme Amapola
VENTRON, maire

Secrétaire de séance : Mme BEGEY

Rapporteur : Mme BEGEY

Le quorum étant atteint :

Conseillers en exercice : 29

Présents : 19 Représentés : 7 Absents : 3

**Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats
contradictaires :**

Votes pour : 26

Abstention : 0

Votes contre : 0

Non-participation : 0

Suffrages exprimés : 26

Présents : Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – M. Christian TANTI – Mme Charlotte CAORS – M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Sylvie CENCI-MACH – M. Pierre CAVATORTO – Mme Laurence BEGEY – M. Serge LEBOURGEOIS – Mme Florence DANIEL-SAMUELWEIS – Mme Marianne VAN DEN PLAS – M. Éric MOUTON-CARTAZ – Mme Sylvie SOUCHON – M. Mehdi MEDJATI – Mme Véronique BOURCET – Mme Patricia LAZZARO – Mme Anne-Marie ADRAGNA – M. Roger-Louis TROTIER – Jean-Paul REYNOIRD.

Avait donné pouvoir : Mme Danielle CAUHAPE à M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Marie-Christine BONAVENT à Mme Florence DANIEL-SAMUELWEIS – M. Frédéric VARTANIAN à M. Serge LEBOURGEOIS – Mme Virginie HOANG à M. Christian TANTI – Mme Nathalie LLUELLES à M. Mehdi MEDJATI – M. Arnaud DESHAYES à Mme Véronique BOURCET – Mme Eglantine MOUSIS à M. Robert ABELA.

Absents : M. Marc RADIGALES – M. Hervé FABRE-AUBRESPY — M. Michel DORLET.

Objet : Constitution d'un groupement de commandes en vue de la création et de la gestion d'un relais petite enfance.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique, et notamment les articles L.2113-6 et suivants ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L. 214-1-3 ;

Vu le projet de convention instituant le groupement de commande, ci-annexé ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale « Bien grandir à Cabriès » réunie le 03 juillet 2025 ;

Considérant l'intérêt pour les communes de Simiane-Collongue, Cabriès et Bouc Bel Air de mutualiser leurs moyens pour l'achat d'une prestation de gestion d'un relais petite enfance dans le cadre d'un groupement de commandes ;

Considérant que la commune de Bouc Bel Air exercera les fonctions de coordonnateur du groupement ;

Considérant que la participation de chaque membre aux frais de gestion liés à la passation et au suivi du marché est fixée forfaitairement selon le nombre de familles par commune membre ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la constitution et le fonctionnement du groupement de commandes entre les communes de Simiane-Collongue, Cabriès et Bouc Bel Air concernant l'achat d'une prestation de gestion d'un relais petite enfance ;
- **Approuve** la convention constitutive du groupement présentée en annexe ;
- **Autorise** le maire à signer la convention constitutive du groupement ;
- **Accepte** la participation financière de la commune de Cabriès aux frais de fonctionnement du groupement, telle que fixée par la convention constitutive, soit :
 - o 2 648,53 € TTC au titre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'établissement du dossier de consultation, la procédure de désignation du titulaire du marché et les autres frais éventuels liés à la passation et au suivi de l'exécution du marché ;
 - o 278,61 € HT annuels, correspondant à la participation aux frais de gestion assurés par la commune coordonnatrice (Bouc Bel Air), proratisée en fonction du nombre de familles.
- **Inscrit** ces dépenses au budget de la commune.

Le 8 juillet 2025

La secrétaire de séance,

Laurence BEGEY



Le Maire,

Amapola VENTRON

